

ANNEXE 3 – PRISES DE VUE DU PROJET

1.1 Baie de Quiobert – Renforcement de la passerelle

1.1.1 Photos de localisation



Vue Aérienne.



Vue de face (1) en date du 14/06/2018.



Vue Est (2) en date du 14/06/2018.



Vue Ouest (3) en date du 14/06/2018.

1.1.2 Caractéristiques des travaux envisagés





Principe de confortement envisagé.

1.1.3 Etat des lieux faunistiques et floristiques

1.1.3.1 Habitat

L'habitat principal concerné par le projet est constitué de la falaise qui est directement bordée par le chemin du littoral et les jardins privés. Il s'agit principalement de l'habitat N 2000 : Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques.

1.1.3.2 Flore

La falaise est principalement colonisée par les espèces suivantes :

- la Criste marine ou perce pierre se développe dans les anfractuosités, elle est répertoriée en Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015) (listé *Crithmum maritimum* L., 1753) ;
- le plantain maritime (*Plantago maritima* L) présent au niveau du suintement sous la passerelle, l'espèce est répertoriée Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2016) ;
- au niveau de la passerelle sur le haut de falaise, sont présents la Spergulaire rupicole (*Spergularia rupicola*), l'Armerie maritime (*Armeria maritima* Willd) ces deux espèces sont répertoriées en Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015), s'y développent également le Plantain corne de cerf, Parapholis incurva, Ononis repens, Herniaire (*Herniaria* sp).
- En haut de falaise et le long du chemin il y a une dominance de plantes échappées de jardin : la cinéraire maritime et Delosperma rose en particulier avec des graminées du bord de mer : Chiendent, Lagure ovale, et toujours la Criste marine.



Habitat de la falaise (végétation des fissures des rochers) présence de la Criste marine principalement et station de Rumex des rochers (cercle rouge) à l'ouest de la passerelle. (Photo prise le 22/06/2018).



Végétation sous la passerelle : Criste marine et au niveau du suintement on trouve le Plantain maritime. (Photo prise le 22/06/2018).



Vue générale de la passerelle : massif de cinéraire, chiendent, et Criste marine. (Photo prise le 22/06/2018).

1.1.3.3 Faune

Le lézard des murailles est présent au niveau de la passerelle et des anfractuosités de la falaise.

L'espèce est protégée.



(Photo prise le 22/06/2018).

1.1.3.4 Impacts Faune / Flore

L'habitat à Criste marine sera impacté par la mise en place du renfort côté ouest de la passerelle. Cette destruction reste réduite et n'est pas de nature à mettre en péril l'habitat.

Sur la faune : les travaux de soutènement sont susceptibles de supprimer quelques anfractuosités occupées par les lézards. Il s'agit d'une espèce protégée et à ce titre toute destruction d'individus est à proscrire même si l'espèce n'est pas menacée dans la région.

1.1.3.5 Mesures envisagées

Une mesure permettant de protéger l'habitat de haut de falaise consiste à faire régresser les stations de plantes invasives, en particulier la station de griffe de belle-mère (*Carpobrotus edulis*), autre espèce introduite échappée de jardin, présente en haut de falaise à l'ouest de la seconde passerelle. Elle figure dans la liste des espèces invasives en Pays de la Loire établie par le Conservatoire botanique de Brest, antenne des Pays de la Loire.

Les pelouses de haut de falaise de part et d'autre de la passerelle seront protégées le temps des travaux pour éviter toute destruction du tapis végétal et limiter ainsi les risques d'érosion de cet habitat particulièrement sensible au piétinement intensif.



Station de *Carpobrotus edulis* à enlever. (Photo prise le 22/06/2018).

Pour la protection de la faune protégée, et pour éviter toute destruction il convient de réaliser les travaux en dehors de la période d'hibernation pour ne pas piéger des individus. En dehors de cette période ils ont la possibilité de fuir et se réinstaller à proximité du site.

1.2 Baie du Dervin – Modification du cheminement piéton et retrait de la passerelle piétonne.

1.2.1 Photos de localisation



Vue aérienne.



Vue générale du projet (1) en date du 14/06/2018.



Vue de l'Est du projet (2) en date du 10/04/2018.



Vue de l'Ouest du projet (3) en date du 14/06/2018.



Zoom sur le remblai (4) en date du 14/06/2018.

1.2.2 Caractéristiques des travaux envisagés



Schéma de principe – vue de la plage.



Schéma de principe – vue du remblai.



Schéma de principe – vue du chemin côtier.

1.2.3 Etat des lieux faunistiques et floristiques

1.2.3.1 Habitat

De la même façon que pour Quiobert, l'habitat principal concerné par le projet est constitué de la falaise, le chemin est directement implanté sur les rochers pour rejoindre la plage du Dervin.

Il s'agit également de l'habitat N 2000 : Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques.

Un petit secteur de remblai sableux est également présent au-delà d'un petit mur maçonné à l'est de la passerelle.



Parcours du cheminement proposé (Photos prises le 22/06/2018).

1.2.3.2 Flore

La végétation présente autour de la passerelle existante est peu développée et se situe à flanc de rochers et au niveau des fissures :

- La Criste marine *Crithmum maritimum* L.), le plantain maritime (*Plantago maritima* L) et le Limonium de dodart (*Limonium dodartii* (Girard) Kuntze, 1891) sont les 3 espèces principalement présentes. Le limonium de dodart est aussi en Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015), sa cueillette est réglementée par arrêté préfectoral.
- Les autres espèces présentes sont la Spergulaire des rochers, l'Armerie maritime.
- Au niveau du remblai en bordure du muret, en plus des graminées chiendent et agrostis, s'y développent des plantes des milieux sableux : l'arroche hastée, léontodon saxatilis, lavatère, le plantain corne de cerf, cranson danois, euphobe de portland.
- Il convient de signaler la présence d'un pied de Baccharis (*Baccharis halimifolia*), cette espèce figure dans la liste de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes.

- Le Limonium à feuille ovale (*Limonium ovalifolium*(Poir.) Kuntze, 1891), espèce protégée au niveau régional (liste des Pays de la Loire) est signalé comme étant présent sur la baie de Dervin sur sa bordure ouest (sources données Bretagne Vivante). Il n'est pas présent sur le secteur est.



Criste marine et Plantain maritime au niveau du cheminement projeté. (Photo prise le 22/06/2018).



Limonium de dodart sur le cheminement projeté. (Photo prise le 22/06/2018).



Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia* L)



Résurgence susceptible d'accueillir le Rumex des rochers (non observé en juin 2018 mais présence signalée dans les observations passées par Bretagne Vivante), la station n'est pas dans l'emprise du projet.

1.2.3.3 Faune

Le lézard des murailles est également présent au niveau du Dervin : à proximité de la passerelle.



(Photo prise le 22/06/2018).

1.2.3.4 Impacts Faune / Flore

Le déplacement du cheminement tel que proposé va entraîner la destruction de quelques pieds de Criste marine, plantain maritime, et Limonium de dodart parmi les plantes à statut patrimonial. Seul le Limonium est soumis à arrêté préfectoral et interdit à la cueillette.

Le nombre de pieds reste modeste, de l'ordre de 5, de même que pour la Criste et le Plantain.

Ces espèces se réinstalleront progressivement au fil du temps dans les nouvelles anfractuosités.

De même le remblai sableux sera impacté par le nouveau cheminement, cet habitat n'est pas menacé, l'impact reste réduit.

1.2.3.5 Mesures envisagées

Le pied de baccharis devra être enlevé.

Pour le lézard des murailles, les préconisations sont identiques à celles de Quiobert : travaux en dehors de la période d'hibernation pour ne pas piéger des individus. En dehors de cette période ils ont la possibilité de fuir et se réinstaller à proximité du site.